## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 10 décembre 2018, à 19h50, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS: Monsieur Raymond Morin, maire

Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1 Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2 Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3 Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4 Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5 Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

**EST AUSSI PRÉSENTE:** 

Madame Anne Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en tant que secrétaire de la séance extraordinaire.

# RÉSOLUTION 2018-12-CMD10000 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 19:50.

Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

**D'OUVRIR** la séance du conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION 2018-12-CMD10001**

## ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADOPTÉE**

## <u>RÉSOLUTION 2018-12-CMD10002</u> REDDITION DE COMPTE AUPRÈS DU MTQ POUR L'ANNÉE 2017

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité vise l'entretien

courant

et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

le ministère des Transports, de la mobilité durable et de

l'électrification des transports a versé une compensation pour

l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

**EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le

conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le conseil

municipal de Déléage :

**DE PROCÉDER** à la reddition des comptes pour les compensations de l'année 2017.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### <u>ADOPTÉE</u>

## **RÉSOLUTION 2018-12-CMD10003**

MÉDIATION DANS LE DOSSIER DE MONSIEUR GAGNON

**CONSIDÉRANT QU'** une séance de médiation aura lieu sous peu dans le dossier deM.

Henri-Claude Gagnon

**EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la

conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le conseil

municipal de Déléage :

**DE MANDATER** M. Raymond Morin, maire et M. Jean-Pierre Morin, conseiller pour

représenter la Municipalité de Déléage lors de cette séance de

médiation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## <u>ADOPTÉE</u>

## **RÉSOLUTION 2018-12-CMD10004**

PROJET D'ÉLECTRICITÉ POUR LE CAMP LE TERRIER

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Déléage, en collaboration avec le Club Optimiste

de Maniwaki, sera le promoteur du projet d'électricité au Camp Le

Terrier

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes de subvention et divers documents devront

être complétés pour mener à terme ce projet

**EN CONSÉQUENCE** Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le

conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil

municipal de Déléage :

**DE NOMMER** M. Raymond Morin, maire et M. Denis Brazeau, conseiller, comme

représentants et signataires des documents pour la municipalité de

Déléage.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

# <u>ADOPTÉE</u>

## <u>RÉSOLUTION 2018-12-CMD10005</u> LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, de lever la présente séance extraordinaire à 20H00.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **ADOPTÉE**

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.	
Raymond Morin Maire	Anne Labelle Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim